

FERIA

ARRETE N° 674 / 2026

RESERVATION STATIONNEMENT

Parking des Tins

Du Jeudi 9 Juillet 2026 au Lundi 13 Juillet 2026

Infirmiers et personnels soignants

Le Maire de la Ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.1 et suivants, réglementant les pouvoirs de police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU la posture Vigipirate en date du 22/06/2026, pour la période « été-automne 2026 » et jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « vigilance renforcée », pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

Vu l'arrêté n° 663/2026 du 15 juin 2026 réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de la féria,

CONSIDERANT que les infirmiers et personnels soignants ne peuvent pas circuler dans le périmètre sécurisé de la féria interdit à la circulation tous les jours entre 10 heures et 3 heures du matin,

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir assurer leurs missions de soins auprès des patients il faut pouvoir mettre à leur disposition des places de stationnement au plus près du périmètre sécurisé pour la féria,

ARRETE

ARTICLE 1 – Du Jeudi 9 Juillet 2026 - 19h00 - au Lundi 13 Juillet 2026 - 15h00 -

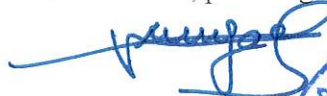
- 4 places de stationnement sont réservées sur le parking des Tins pour les infirmiers et personnels soignants, conformément au plan ci-annexé

ARTICLE 2 – La signalisation appropriée sera mise en place par la Police Municipale.

ARTICLE 3 – Monsieur le Maire de Céret, Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de Céret, et les agents de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Céret, le trente juin deux mille vingt-six,

Pour le Maire, par délégation,



Denis DUNYACH,
Adjoint délégué



PLAN ANNEXE 674 - 2026 RESERVATION STATIONNEMENT PERSONNEL SOIGNANT - FERIA



STATIONNEMENT INTERDIT et RESERVE AU PERSONNEL SOIGNANTS

Du Jeudi 9 Juillet 2026 - 19h00 - au Lundi 13 Juillet 2026 - 15h00 -



Pour le Maire, par délégation,

Denis DUNYACH

Adjoint à la sécurité

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le

ID : 066-216600494-20260630-A6742026-AR

Berger
Levrault